



PIÈCES À JOINDRE A VOTRE DEMANDE

- Formulaire CS avec compensation ou sans compensation

Pour le demandeur :

- Si dépôt réalisé au nom et pour le compte d'un tiers : Mandat
- Si personne morale : copie des statuts et de l'acte habilitant le/la représentant/e
- Pour les professions libérales réglementées : Copie de la carte professionnelle en cours de validité ou équivalent
- Autre professions libérales : Toutes déclaration (exemple : URSSAF, etc..) ou affiliation (exemple : RSI, CNAVPL..) justifiant l'exercice d'une profession libérale.
- Demandeurs poursuivant une mission d'intérêt général :
 - Toute pièce justifiant l'intérêt général de l'activité (copie des statuts, copie du décret de reconnaissance d'utilité publique, bilan et compte de résultats approuvés du dernier exercice, compte rendu de la dernière assemblée générale, etc..)
 - fiche de synthèse présentant le projet
- Associations et fondations :
 - Copie des statuts et de la publication de la déclaration au journal officiel

Pour les locaux objets du changement d'usage

- Acte de propriété complet (hors annexes) ou titre d'occupation (bail, ...)
- Si demande sans compensation : joindre en plus l'annexe 1 remplie, datée, signée par le propriétaire si le demandeur n'est pas le propriétaire.
- Plan de l'état actuel avec mention des surfaces habitables mesurées conformément à l'art. [R*111-2](#) du code de la construction et de l'habitation.
- Copie intégrale du règlement de copropriété et éventuels modificatifs.

Pour les locaux proposés en compensation

- Copie de l'autorisation d'urbanisme de changement de destination
- Plan et état des surface de l'état actuel et plan et état futur des surfaces habitables projetées avec mention des surfaces habitables des logements mesurées conformément à l'art. [R*111-2](#) du code de la construction et de l'habitation).
- Annexe 2 « Comparatif de la qualité du logement objet du changement d'usage et du logement proposé en compensation » remplie, datée, signée.
- Pour les meublés de tourisme : fournir un DPE de classe A et E, Doit figurer N°ADEME, l'adresse du bien concerné, l'étiquette énergétique.

NB : Cette liste de pièce est indicative, une demande de pièce complémentaire peut vous être adressée selon les particularités du dossier.